

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
17 avril 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse	Charles Léger, conseiller
Bryan Butler, maire adjoint	Daniel Bourgeois, conseiller
Monique LeBlanc, conseillère	Dave Steeves, conseiller
Marty Kingston, conseiller	Susan Edgett, conseillère
Paulette Thériault, conseillère	Paul Richard, conseiller
Shawn Crossman, conseiller	

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Alcide Richard, directeur, Installations
Benoit Jollette, surintendant du Service régional de Codiac de la GRC
Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats
Conrad Landry, chef des pompiers et directeur, Sécurité communautaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 17 avril 2023 soit approuvé sous réserve de la modification suivante :

- Retrait du point 6.2.2 – Mise à jour du changement des tarifs de Codiac Transpo pour les moins de 12 ans, qui est reporté à la séance du 1^{er} mai 2023.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le maire adjoint Butler

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique du Conseil municipal du 6 février 2023 soit adopté sans modifications.

Proposée par le conseiller Steeves
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

5. QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6. EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 **Présentation** – Mise à jour des églises du centre-ville – père Chris Vanbuskirk et pasteur Richard Jackson

Le père Chris VanBuskirk, de l'église anglicane St. George, et le pasteur Richard Jackson, de la Première église baptiste, prennent la parole devant le Conseil municipal au nom des églises du centre-ville afin de présenter un compte rendu sur leurs activités actuelles en ce qui a trait aux besoins des personnes de leur quartier.

Des représentants de l'Église St. Bernard, de l'Église baptiste unie Highfield, de la Première église baptiste, de l'Église unie centrale, de l'Église St. John's United et de l'Église anglicane St. George se sont réunis pour discuter des moyens d'adopter des stratégies cohérentes afin de réunir et d'encadrer ceux et celles qui fréquentent les lieux de culte et qui campent sur leur propriété.

La GRC a donné au personnel de ces églises une formation sur la désescalade. Ensemble, ils ont échangé des idées pour établir un périmètre et assurer la sécurité.

Les programmes de sensibilisation se sont poursuivis durant l'hiver, et le personnel des églises continue de travailler en étroite collaboration avec l'équipe du Programme d'intervention dans la rue YMCA ReBrancher.

Les refuges d'urgence de l'hiver prêtent leur concours dans le cadre du programme des petits-déjeuners et du douchage journalier des églises. Il est essentiel de pouvoir socialiser en lieu sûr et il faut compter sur une halte-accueil en après-midi.

Les églises n'ont pas du tout l'intention immédiate d'interdire les gens dans le cadre de leurs programmes et sur leurs propriétés. Or, on a souvent besoin de l'aide des institutions pour ceux qui ont des problèmes de toxicomanie.

Dawn Arnold, mairesse, remercie le père VanBuskirk et le pasteur Jackson de leur exposé et du travail indéfectible qu'ils consacrent à aider les populations vulnérables dans la collectivité.

6.1.2 **Présentation** – Mise à jour d'EnviroPlus – Jean-Claude Cormier, président

Jean-Claude Cormier a demandé de présenter un exposé pendant cette réunion du Conseil municipal afin de rappeler au public que l'entreprise qu'il dirige, EnviroPlus, recycle le mobilier d'occasion. C'est pourquoi il invite les résidents à ne pas jeter les meubles qui pourraient être convertis, par exemple les tables de travail, les matelas et les sofas. L'entreprise peut ramasser les meubles directement dans les résidences. On peut fixer les dates de ramassage en appelant au bureau de l'entreprise.

Il précise que l'Atelier seconde chance a réussi à trouver du travail pour quatre personnes et remercie la Ville de Moncton de son aide.

Autres présentations

2 minutes

Sophie Després s'était inscrite afin de prendre la parole pendant deux minutes à propos de l'itinérance. Elle a toutefois retiré sa demande.

Suzanne Trites, représentante de l'Ambassade chrétienne internationale de Jérusalem, profite de l'occasion pour prendre la parole devant le Conseil municipal et l'inviter à la Yom Hashoah 2023, Jour commémoratif de l'Holocauste, le dimanche 23 avril à 14 h.

Gally Felter Gonen, conseillère principale, livrera le récit de la communauté juive de Sibiu (Hermannstadt), de la Transylvanie en Roumanie, qui a fait preuve de résilience et de courage malgré la persécution et l'hostilité.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 **Mise à jour – GRC** – Benoit Jolette, surintendant, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jolette, surintendant, donne les faits saillants des travaux du Service régional de la GRC de Codiac.

Groupe de réduction de la criminalité

Ce groupe a remporté beaucoup de succès dans l'exécution des mandats de perquisition et la répression des drogues. Il a récemment procédé à deux saisies sur le chemin Mill et sur le chemin Salisbury. Il a trouvé une importante quantité de méthamphétamine en cristaux, de cocaïne, de méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) et d'armes.

Répression du narcotraffic dans la rue – Groupe d'information et de lutte contre les crimes de rue

- Nombre total d'interventions
- 21 personnes interpellées
- 3 saisies de drogues
- 6 saisies d'accessoires de consommation de drogues
- 22 seringues confisquées
- 9 mandats d'arrestation exécutés

Benoit Jollette précise qu'à son avis, il faut prévoir plus de services de traitement des toxicomanies pour résoudre ce problème.

Section des enquêtes générales

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, cette section a ouvert 15 nouveaux dossiers :

- Cinq dossiers se rapportent à des infractions à caractère sexuel; toutes les victimes ont moins de 16 ans.
- Trois dossiers portent sur des enquêtes relatives à la violence envers les enfants.
- Trois infractions violentes, deux fusillades et une attaque au couteau.

Dans les deux dernières semaines, on a fermé 15 des dossiers en cours.

Section des patrouilleurs

Le 12 avril, la GRC a appris qu'une femme se rendait dans plusieurs institutions financières pour essayer d'ouvrir différents comptes financiers frauduleux. Elle a été repérée, arrêtée et mise en détention.

On a constaté qu'une autre personne, qui était un « criminel en déplacement », falsifiait des ordonnances dans des pharmacies locales. Il a lui aussi été repéré et arrêté relativement à ce crime.

La GRC a réussi à trouver les voleurs de câbles et d'importantes quantités de cuivre. Ces personnes ont été arrêtées et condamnées.

6.2.2 Présentation – Mise à jour du changement des tarifs de Codiac Transpo pour les moins de 12 ans

Ce point est reporté à la séance du 1^{er} mai 2023.

6.2.3 Présentation – Mise à jour initiatives environnementales – Rapport sur l'action climatique – Tim Moerman, directeur, planification et gestion de l'environnement

Tim Moerman fait le point sur les progrès accomplis dans le cadre des initiatives de maîtrise des dérèglements du climat de la Ville selon le Rapport 2020 pour contrer l'évolution du climat. La moitié des initiatives sont achevées ou en cours. Tim Moerman attire aussi l'attention sur certaines activités programmées pour le Jour de la Terre 2023, dont le kiosque « Un pas léger » au Marché Moncton et la campagne de nettoyage du Jour de la Terre.

6.2.4 Présentation – Mise à jour de Marée montante – Dale Hicks

Dale Hicks présente au Conseil municipal un exposé sur les progrès accomplis par Marée montante. Il donne un aperçu du financement versé à son groupe par différents paliers de gouvernement et fait la synthèse des phases des travaux d'aménagement de l'organisme. La plupart de ces travaux se déroulent ou sont achevés à l'heure actuelle.

Marée montante accuse réception du financement versé par la Ville de Moncton, dont un apport de capital de 6 M\$. Les dirigeants de la Ville travaillent en collaboration avec Marée montante pour acheter des terrains afin de s'assurer que ces terrains respecteront les dispositions de l'Arrêté de zonage et des autres arrêtés municipaux. On revoit les plans d'implantation, les modèles de conception et les rendus afin d'accélérer les processus d'approbation. Dale Hicks répète que ces efforts sont vivement appréciés et qu'ils démontrent que la Ville est un fidèle partenaire dans les efforts consacrés à l'aménagement de logements abordables.

7.

QUESTIONS D'URBANISME

8.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, prend un moment pour parler des problèmes de santé qu'il a éprouvés dans les six derniers mois. Il s'excuse auprès des citoyens parce qu'il a dû s'absenter ou qu'il n'a pas pu répondre à des appels ou à des courriels, dont certains ont pu tomber entre deux chaises. Il prend aussi un moment pour remercier ceux et celles qui l'ont contacté dans cette période difficile et remercie les professionnels de la médecine du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont et de l'Hôpital régional de Saint John, ainsi que du Centre d'oncologie Dr-Léon-Richard, de leur professionnalisme et de leurs bons soins.

9.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommandation(s)** – Séance à huis clos – le 11 avril 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton demande à l'Administration de travailler en collaboration avec le Service régional de la GRC de Codiac pour déterminer les sites stratégiques potentiels projetés des caméras et pour réaliser d'autres initiatives de collaboration pour la sécurité publique en ce qui a trait à l'utilisation du système de vidéosurveillance;

Que le Conseil municipal de Moncton demande à l'Administration de se représenter devant lui avant de lancer la phase suivante du programme de vidéosurveillance pour lui faire connaître les coûts de la mise en œuvre du programme proposé, dont il sera tenu compte dans le budget à établir d'ici au 30 juin 2023;

Que le Conseil municipal de Moncton adopte la Politique sur la vidéosurveillance afin de régir en bonne et due forme la collecte, l'utilisation, la conservation et l'élimination de l'information enregistrée recueillie grâce à la technologie de la vidéosurveillance.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Bryan Butler, maire adjoint, est absent au moment du vote.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton accepte la proposition opérationnelle 2023 du Centre communautaire des Lions de Moncton et verse le financement nécessaire, conformément à cette proposition opérationnelle, soit 312 809 \$ pour les activités de ce centre jusqu'au 31 décembre 2023, ainsi que 66 516 \$ pour le déficit antérieur (soit un total de 379 325 \$) et que le Centre communautaire soit tenu de se représenter devant le Conseil municipal au plus tard le 30 septembre 2023 afin de déposer un modèle opérationnel révisé pour le financement à assurer en 2024 et dans les années suivantes, ainsi qu'un plan opérationnel.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la demande de l'Administration de proroger de deux (2) ans, avec effet le 1^{er} avril 2023 et jusqu'au 31 mars 2025, le contrat des services de traitement des paiements par carte de débit et de crédit conformément aux conditions du contrat originel et selon les prix soumis par Solutions Moneris pour donner suite à la Demande de propositions n° RFP15-054 de la Ville de Moncton, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton donne son accord pour proroger jusqu'au 30 juin 2023 les baux du 473, rue St. George avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Humanity Project Inc., et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville;

Que le Conseil municipal demande à l'Administration de travailler en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de mettre au point le plan exhaustif de l'exploitation d'une halte-accueil éventuelle, pour que le Conseil municipal puisse en prendre connaissance d'ici au 31 mai 2023;

Que le Conseil municipal demande à l'Administration d'affecter exclusivement à ce secteur un agent communautaire en poste par quart de travail et qu'elle se représente devant le Conseil municipal afin de déposer un compte rendu après deux mois pour s'assurer que ce modèle donne des résultats satisfaisants.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

Bryan Butler, maire adjoint, souhaite que l'Administration communique avec le gouvernement provincial et discute du déménagement de la halte-accueil.

Dawn Arnold, mairesse, demande que le libellé du dernier paragraphe de la recommandation soit remanié comme suit : « Que le Conseil municipal demande à l'Administration d'affecter **au moins**

un agent communautaire à chaque quart de travail [...] » et demande si les motionnaires et les comotionnaires sont d'accord pour modifier la recommandation.

Elle tient à mettre en lumière les mesures adoptées par la Ville pour résoudre les problèmes sociaux que nous affrontons à l'heure actuelle, notamment :

- en investissant davantage dans les organismes sociaux de Moncton;
- en appuyant et en finançant Marée montante pour l'aménagement de logements;
- en prévoyant un établissement et des moyens financiers pour le refuge d'hiver;
- en augmentant le financement du Bureau de l'exécution des arrêtés;
- en doublant le nombre d'agents de sécurité communautaire qui travaillent 24 heures sur 24 et sept jours sur sept;
- en augmentant le budget du Plan de l'inclusion sociale, qui comprend les fonds consacrés à la lutte contre le vandalisme et le vol et au nettoyage des sites de campement des sans-abris;
- l'APRC a augmenté le nombre des agents de la GRC, qui est passé de 139 à 170 membres, et a haussé son budget de 15 %;
- le personnel, le Conseil municipal et les organismes sociaux consacrent beaucoup de temps et de ressources à ce dossier, et on tient toujours des discussions avec le gouvernement provincial.

Dawn Arnold, mairesse, conclut en remerciant le Conseil municipal de tout le travail accompli et des progrès énormes réalisés dans ce dossier.

Motion : Qu'en raison des retards indépendants de la volonté de l'entrepreneur et qui ont empêché d'achever ce contrat en 2022, le Conseil municipal de Moncton approuve le prix total proposé révisé, soumis par J.K. Fraser & Son Ltd. en mars 2023, soit la somme de 863 955,24 \$, dont la TVH de 15 %, ce qui représente une augmentation de dix-huit pour cent (18 %) du prix proposé à l'origine et déposé en juin 2022 pour donner suite à l'Appel d'offres TCS22-047 de la Ville de Moncton pour le réaménagement du sentier du ruisseau Humphrey;

Qu'une provision pour éventualités de dix pour cent (10 %), soit la somme de 86 395,52 \$, dont la TVH de 15 %, soit constituée pour ce projet, afin de financer les coûts supplémentaires à engager éventuellement en raison des conditions inconnues ou imprévues du site, ou des légères modifications qu'il pourrait se révéler nécessaire d'apporter à l'étendue du projet.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

10.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Octroi du contrat n° W21N 11BN - Reconstruction du terrain de sport de l'École L'Odysée

Motion : Que le contrat de la Ville n° W21N-11BN (Reconstruction du terrain de sport de l'École L'Odysée) soit attribué à A.R. Rietzel Landscaping pour la somme de 3 243 277,15 \$, dont la TVH (soit 2 941 116,53 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 3 300 000 \$, dont la TVH nette.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

10.2 Appel d'offres TCS23-026 – Station de pompage de la rue Highfield – Réparation de la maçonnerie

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de l'Appel d'offres TCS23 026 (Station de pompage de la rue Highfield – Réparation de la maçonnerie) au soumissionnaire le moins disant qui respecte les clauses et les conditions ainsi que le cahier des charges reproduit dans l'appel d'offres, soit Vintage Brick and Stone, en contrepartie du prix total offert de 261 619,25 \$, dont la TVH de 15 %.

Il est également recommandé de constituer pour ce projet une provision pour éventualités de dix pour cent (10 %), soit la somme de 26 161,92 \$, en tenant compte de la TVH de 15 %, en raison des conditions inconnues ou imprévues du site, qui pourraient réclamer des réparations supplémentaires.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

10.3 **Octroi du contrat n° W23D 06BA** – Reconstruction du chemin Mapleton

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 06BA (Reconstruction du chemin Mapleton) soit attribué à Carson Development Ltd. pour la somme de 2 784 868,75 \$, dont la TVH (soit 2 525 415,85 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 775 000 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Marty Kingston, conseiller municipal, est absent au moment du vote.

10.4 **Octroi du contrat n° W23D 05AJ** – Reconstruction de rue n° 1

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 05AJ (Reconstruction de rue n° 1) soit attribué à MacArthur's Paving & Construction Ltd. pour la somme de 1 389 630,10 \$, dont la TVH (soit 1 260 164,91 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 1 525 000 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie, le déplacement des services publics et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par la conseillère Thériault

MOTION ADOPTÉE

10.5 **Octroi du contrat n° W23D 05BC** – Reconstruction de rue n° 6

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 05BC (Reconstruction de rue n° 6) soit attribué à LCL Excavation (2006) Inc. pour la somme de 2 426 442,50 \$, dont la TVH (soit 2 200 382,46 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 475 000 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie, le déplacement des services publics et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le conseiller Crossman

MOTION ADOPTÉE

10.6 **Demande** visant à conclure une entente de deux (2) ans pour des services d'analyse de qualité de l'eau (fournisseur unique)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration de conclure, avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (CRPNB), une entente de deux (2) ans, dans le cadre d'une offre à commandes, pour des services de contrôle et d'analyse de la qualité de l'eau conformément aux coûts unitaires proposés par le CRPNB le 8 mars 2023 pour 2023 et 2024, pour la durée comprise entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 avril 2025.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

10.7 Motion Downtown Moncton Centre-Ville Inc. – Programme pilote de nettoyage de la ZAA – Shawn Crossman, conseiller municipal

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le Programme pilote de nettoyage de la ZAA, dans le cadre duquel la Ville versera 180 000 \$ à Downtown Moncton Centre-ville Inc. (DMCI) afin de réaliser, entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2023 dans le centre-ville, un programme de nettoyage comparable à celui qui a été mené pendant deux semaines durant le Championnat mondial junior de l'IIHF.

Que cette somme soit financée à même la provision pour éventualités du Conseil municipal, approuvée durant les délibérations budgétaires de 2023.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

**11.
LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

**12.
AVIS DE MOTIONS ET RÉSOLUTIONS**

- 12.1 **Avis de motion** – Arrêté concernant la sécurité incendie dans les logements à court terme à Moncton – Charles Léger

ATTENDU QUE le 17 mars 2023, sept personnes ont péri dans le tragique incendie qui s'est produit dans un immeuble d'appartements essentiellement loués pour de courtes durées à Montréal. On a constaté qu'il n'y avait pas de détecteurs de fumée, que des appartements n'avaient pas de fenêtres et que d'autres contraventions auraient pu être commises au titre des règles de la sécurité;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, la Ville de Vancouver et d'autres municipalités sont en train d'adopter des arrêtés municipaux obligeant à se faire délivrer des permis pour toutes les activités de location de courte durée et travaillent en collaboration avec Airbnb pour obliger à se faire délivrer des permis pour toutes les activités de location de courte durée avant d'autoriser les annonces sur le site Web d'Airbnb;

ATTENDU QU' Airbnb met à la disposition des municipalités le Portail des villes pour aider les collectivités à faire appliquer les règles et pour connaître son empreinte locale;

ATTENDU QU' il a été annoncé qu'Airbnb souhaite miser sur les efforts consacrés depuis des années pour travailler avec les gouvernants locaux à l'élaboration des règles sur la location de courte durée afin de répondre aux inquiétudes de la collectivité et de préserver une source vitale de revenus supplémentaires pour les résidents;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Conseil municipal de Moncton demande au personnel de créer l'Arrêté sur la sécurité incendie des activités de location de courte durée, qui prendra effet le 1^{er} juillet 2023.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Thériault

MOTION ADOPTÉE

- 12.2 **Résolution** – Agents d'exécution des arrêtés – Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc, Samantha Ross-Jerome

AGENTS D'EXÉCUTION DES ARRÊTÉS

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* (L.N.-B. 2017, ch. 18) et de tous les règlements d'application en vigueur adoptés en vertu de cette loi, et de la *Loi sur la police* (L.N.-B. 1977, ch. P-9.2), le Conseil municipal peut désigner les agents d'exécution des arrêtés pour la municipalité et que l'agent de l'exécution des arrêtés a les pouvoirs et l'immunité d'un agent de police pour exécuter les arrêtés de la municipalité pour laquelle il est nommé selon les modalités précisées dans l'acte de nomination, sans toutefois être investi de ces pouvoirs et de cette immunité par ailleurs;

INSPECTIONS

ATTENDU QU' en vertu de l'article 144 de la *Loi sur la gouvernance locale*, si cette loi, toute autre loi ou un arrêté municipal autorise une inspection ou exige que l'Administration locale inspecte quoi que ce soit, un agent d'exécution des arrêtés peut, après avoir donné un avis raisonnable au propriétaire ou à l'occupant des terrains, des bâtiments ou des autres structures, entre autres, avoir accès, à toute heure raisonnable, à ces terrains, à ces bâtiments ou à ces autres infrastructures et en faire l'inspection;

INSTANCES, ORDONNANCES ET AVIS

ATTENDU QU' en vertu du paragraphe 150(1) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le

Conseil peut désigner toute personne au nom de laquelle des instances pour des infractions en vertu d'un arrêté, y compris, sans toutefois s'y limiter, des dénonciations, peuvent être déposées ou entamées;

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et de toute autre loi ou d'un arrêté municipal, un agent d'exécution des arrêtés peut être autorisé par le Conseil municipal à rendre des avis et des ordonnances et à déposer des demandes formelles et tous les documents assimilés, selon les modalités prescrites par la *Loi sur la gouvernance locale* et prévues dans cette loi et dans toute autre loi ou dans un arrêté municipal;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc et Samantha Ross-Jerome soient nommés à titre d'agents chargés de l'exécution des arrêtés de la Ville de Moncton et qu'ils soient autorisés à faire appliquer les arrêtés ou l'ensemble des lois et des règlements applicables, ainsi que toutes les modifications qui y sont apportées

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc et Samantha Ross-Jerome soient autorisés à procéder à l'inspection des terrains, bâtiments, locaux et autres structures et habitations ou logements et à prendre les mesures, à exercer les pouvoirs et à s'acquitter des fonctions qu'ils peuvent juger nécessaires, selon les modalités indiquées dans les arrêtés ou dans l'ensemble des lois et des règlements d'application en vigueur, ainsi que dans toutes leurs versions modifiées, afin de faire appliquer les dispositions des arrêtés, ainsi que de l'ensemble des lois et des règlements d'application en vigueur et de leurs versions modifiées;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc et Samantha Ross-Jerome soient autorisés à intervenir au nom du Conseil municipal et soient par la présente désignés pour et autorisés à intervenir à titre de personnes au nom desquelles des dénonciations et d'autres instances peuvent être déposées ou entamées pour des infractions en vertu d'un arrêté, ou encore d'une loi et d'un règlement d'application en vigueur en vertu des articles des lois visées ci-dessus, qu'ils soient désignés pour et autorisés à rendre des avis et des ordonnances et à déposer des demandes formelles et tous les autres documents assimilés selon les modalités prescrites et prévues dans la *Loi sur la gouvernance locale* et dans toute autre loi ou dans un arrêté municipal.

Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

Dave Steeves, conseiller municipal, demande si on peut présenter, à chaque séance, les agents d'exécution des arrêtés.

13. NOMINATIONS À DES COMITÉS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE DU
SOUTIEN LÉGISLATIF

/19 h 02

/ko